

## DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE LILLE - CELLULE PASS'ENFANT

Tél : 03 20 49 59 59  
Email : inscriptionsscolaires@mairie-lille.fr  
Site Internet : <https://lille.espace-famille.net>  
Adresse postale : Hôtel de ville, CS 30 667, 59 033 Lille cedex

## COORDONNÉES ET HORAIRES DES MAIRIES DE QUARTIER

### Bois-Blancs

18 rue du Pont à Fourchon  
Tél : 03 20 17 00 40  
Email : boisblancs@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 1er mardi du mois

### Faubourg de Béthune

17 avenue Verhaeren  
Tél : 03 20 10 96 40  
Email : fbgdebethune@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

### Fives

127 ter rue Pierre Legrand  
Tél : 03 20 71 46 10  
Email : fives@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

### Lille-Centre

31 rue des Fossés  
Tél : 03 20 15 97 40  
Email : lillecentre@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 1er mardi du mois

### Lille-Moulins

215 rue d'Arras  
Tél : 03 28 55 09 20  
Email : moulins@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

### Lille-Sud

83 rue du Faubourg des Postes  
Tél : 03 28 54 02 30  
Email : lillesud@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

### Saint-Maurice Pellevoisin

74 rue Saint-Gabriel  
Tél : 03 28 36 22 50  
Email : stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

### Vauban-Esquermes

212 A rue Colbert  
Tél : 03 28 36 11 73  
Email : vaubanesquermes@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

### Vieux-Lille

13 rue de la Halle  
Tél : 03 28 38 91 40  
Email : vieuxlille@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

### Wazemmes

100 rue de l'Abbé Aerts  
Tél : 03 20 12 84 60  
Email : wazemmes@mairie-lille.fr

- ☎ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois



**Votre enfant entre en maternelle  
ou change d'école à la rentrée 2019 ?**

**Mode d'emploi  
pour les inscriptions scolaires du  
10 janvier au 29 mars 2019**



Plus d'infos éducation sur [parents.lille.fr](http://parents.lille.fr)



## Vous déposez votre demande...



**1. Téléchargez le formulaire d'inscription** sur [parents.lille.fr](http://parents.lille.fr) ou récupérez-le dans l'une des mairies de quartier.

**3. Rendez-vous dans l'une des mairies de quartier** avec votre dossier complet.



Entre le **10 janvier** et le **29 mars**



**Attention**, pour certaines mairies de quartier, il est nécessaire de **prendre rendez-vous**.  
Coordonnées des mairies de quartier au verso.



**2. Remplissez le formulaire** et joignez-y les pièces justificatives demandées.

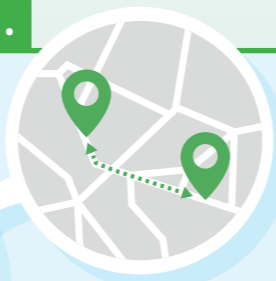
- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Une photocopie de votre livret de famille
- ✓ En cas de séparation ou de divorce, une photocopie du jugement attestant du mode de garde



## Comment inscrire votre enfant à l'école ?

Vos démarches à effectuer  
entre le 10 janvier et le 29 mars 2019

### Nous la traitons...



**4. La mairie de quartier enregistre votre dossier et vous conseille l'école la plus proche** de chez vous. Elle transmet ensuite l'ensemble des dossiers à la direction éducation de la Ville de Lille.

#### Pour la scolarisation d'un enfant né en 2017

**Vous devez suivre la même procédure. Vous recevrez la réponse par courrier en juin. Les conditions d'accueil de votre enfant seront définies par le directeur/la directrice d'école lors de votre rencontre.**

## Puis, nous finalisons l'inscription !



**5. En avril, vous recevez une réponse par courrier** de la mairie.

Si votre demande d'école est acceptée, il vous faudra **contacter le directeur/la directrice** de l'établissement pour le/la rencontrer. Ce rendez-vous est indispensable pour l'accueil de votre enfant.

Si votre demande d'école n'est pas acceptée, **une autre école vous sera alors proposée.**

Il vous faudra ensuite **contacter le directeur/la directrice** de cet établissement pour le/la rencontrer.



### Votre enfant est inscrit à l'école !



Vous recevrez ensuite votre Dossier Familial Unique qui vous permettra de **l'inscrire au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires et aux accueils de loisirs** sur l'espace famille :  
<https://lille.espace-famille.net>  
ou en mairie de quartier.